

Culture



L'économie du cacao dans une chefferie Akan (Ghana) : appropriation des terres et exploitation d'une main-d'oeuvre étrangère. Une approche diachronique

Jean-Denis Garceau

Volume 2, numéro 2, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078256ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078256ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie

ISSN

0229-009X (imprimé)

2563-710X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Garceau, J.-D. (1982). L'économie du cacao dans une chefferie Akan (Ghana) : appropriation des terres et exploitation d'une main-d'oeuvre étrangère. Une approche diachronique. *Culture*, 2(2), 99–112. <https://doi.org/10.7202/1078256ar>

Résumé de l'article

A l'aide de données recueillies à Asato, une chefferie akan de la Volta Region (Ghana), nous voulons illustrer la nature et l'évolution des nouveaux rapports de production impliquant les propriétaires autochtones des plantations de cacao et des travailleurs agricoles d'origine ewe, kotokoli et konkomba. Nous décrivons comment l'exploitation d'une abondante main-d'oeuvre étrangère fut déterminante dans le développement des plantations. La vente et l'appropriation des terres communautaires par une minorité issue de la hiérarchie traditionnelle entraîna aussi une augmentation des inégalités économiques au sein même de la communauté akan.

Tous droits réservés © Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'économie du cacao dans une chefferie Akan (Ghana) : appropriation des terres et exploitation d'une main-d'œuvre étrangère. Une approche diachronique

Jean-Denis Garceau
Montréal

A l'aide de données recueillies à Asato, une chefferie akan de la Volta Region (Ghana), nous voulons illustrer la nature et l'évolution des nouveaux rapports de production impliquant les propriétaires autochtones des plantations de cacao et des travailleurs agricoles d'origine ewe, kotokoli et konkomba. Nous décrivons comment l'exploitation d'une abondante main-d'œuvre étrangère fut déterminante dans le développement des plantations. La vente et l'appropriation des terres communautaires par une minorité issue de la hiérarchie traditionnelle entraîna aussi une augmentation des inégalités économiques au sein même de la communauté akan.

Supported by data collected in Asato, an Akan village in the Volta Region (Ghana), this paper analyses the impact of cocoa growing on the patterns of land holding. The rapid extension of this export crop depended heavily on the exploitation of an abundant migrant labour force from Ewe, Kotokoli and Konkomba regions. For a minority of rich Akan landowners, this new wealth was sought as a mark of prestige to attain political office and thus, as a means of controlling the alienation of lands to their own benefit. In addition, the cocoa economy entailed the steady impoverishment of the non-Akan landless agricultural workers.

Le développement rapide, voire fulgurant, des plantations de cacao au Ghana a de quoi étonner l'observateur. En 1891, le Ghana (alors la Gold Coast) exportait 80 livres de cacao. Vingt ans plus tard, en 1911, il était devenu le premier producteur mondial. Le cacao constituait alors 50% de la valeur de l'ensemble de ses exportations; cette proportion sera de 70% vers 1920.

Le cacao s'étendit partout où il y avait des terres propices à cette culture mais ce fut d'abord la présence d'une main-d'œuvre abondante qui permit un développement si accéléré.

Ainsi, au tournant du XX^e siècle marqué par la fin des guerres ashanti et l'établissement de la *pax britannica*, plusieurs anciens esclaves ou captifs de guerres (sans terres) trouvèrent à travailler dans les travaux d'infrastructure (chemin de fer) sur la côte ou encore comme travailleurs agricoles dans les plantations.

Encore aujourd'hui dans le sud du Ghana, l'apport extérieur de main-d'œuvre étrangère et nordiste fournit environ 40% de la force de travail et près des trois quarts dans les zones de plantations de cacao (Amin, 1974: 14).

L'importance de la main-d'œuvre étrangère ne constitue donc pas un phénomène nouveau. Depuis le début du siècle, le développement de tout le sud du Ghana fut associé à divers mouvements migratoires.

Les mines d'or (Tarkwa) et les concessions forestières du sud-ouest, la construction du chemin de fer sur la côte et en région akwapem, les ports d'Accra et de Sekondi, la construction de la route Kumasi-Ejura furent toutes des entreprises qui s'effectuèrent grâce à l'abondance de main-d'œuvre provenant du Liberia, de Sierra Leone et du sud du Nigeria. Quant aux travailleurs agricoles qui ont développé les plantations de cacao, ils venaient, eux, du Togo, du Bénin, des territoires du nord du Ghana et de Haute-Volta.

L'essor sans précédent (1890-1920) de la culture cacaoyère débuta dans la région akwapem (voir carte), puis dans la région ashanti. Durant ces années, le cacao demeure une culture marginale dans la région de la Volta (RV) n'affectant que 5% des terres cultivées (Darkoh, 1964: 56). Il faudra attendre 1930 et la migration des Ewe vers le nord de la RV pour que le développement des plantations s'accélère et atteigne en 1945 le niveau de 80% des terres cultivées!

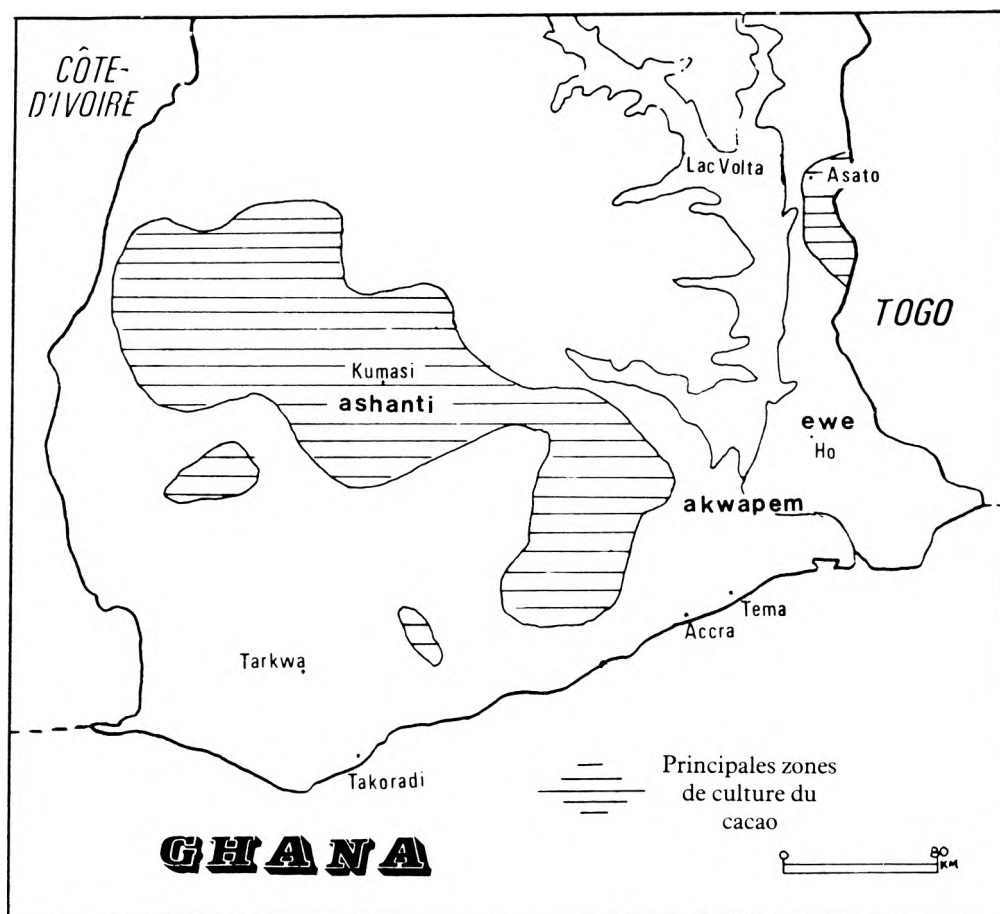
Donc dans le sud du Ghana et aussi de la Côte d'Ivoire, comme l'a démontré Amin (1967), cette extension rapide et envahissante de l'économie de plantation aurait été impossible sans l'apport d'une main-d'œuvre immigrée¹.

Tel sera notre premier paramètre d'explication

dans l'analyse du développement de l'économie de plantation dans une chefferie akan² de la RV appelée Asato. L'intérêt de cette chefferie est de nous fournir divers types de migrants étrangers : riches fermiers, petits paysans métayers et travailleurs saisonniers éventuellement forcés de devenir travailleurs agricoles permanents. Dans cette optique, le rôle déterminant de la main-d'œuvre étrangère nous amènera à nuancer l'image du producteur indépendant («self-employed cocoa farmer») souvent associée aux plantations du sud-Ghana. L'hypothèse du «capitalisme familial» — applicable peut-être au tout début des plantations — ne résiste pas à une analyse historique plus globale.

Comme l'a démontré Meillassoux (1964: 338) pour les Gouro de Côte d'Ivoire, c'est dans la mesure où ces immigrés sont des étrangers (des non-akan dans le cas qui nous intéresse) et donc n'ont aucun lien de parenté avec leurs «hôtes» que s'établissent des *liens contractuels* nouveaux. A Asato, nous aurons une forme particulière d'affermage des terres qui se modifiera au gré de la conjoncture et des rapports de force entre propriétaires et travailleurs agricoles.

La venue de cette main-d'œuvre et la transformation du système de tenure foncière auront évidem-



ment un impact au sein même de la communauté akan, par le biais du phénomène de la vente des terres.

Au Ghana, les achats et les ventes de terres se multiplièrent à un rythme effarant et souvent par des transactions d'un caractère douteux comme l'a souligné Apter (1955)³. La terre devient un bien aliénable.

Or à Asato, dans cette société akan hiérarchisée, ce sont les chefs coutumiers qui transformèrent leur pouvoir traditionnel sur les terres communautaires (ou « stool lands » par référence au siège rituel, symbole de l'autorité léguée par les ancêtres) en droits de propriété privée sur le sol. Cette usurpation du droit coutumier, — et tel sera notre second paramètre d'explication — sous les dehors de la légitimité traditionnelle, aboutira à l'appropriation et à l'accumulation de ces terres au profit d'une oligarchie traditionnelle et au détriment des paysans akan eux-mêmes menacés par l'exiguïté et l'appauvrissement de leurs terres.

C'est donc autour des rapports sociaux de production que nous concentrerons cette analyse du développement de l'économie de plantation à Asato.

I. *Ethno-histoire :* *main-d'œuvre et savoir-faire*

Contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays africains, il n'y a pas eu de contraintes directes (travail forcé) ou indirectes (impôts) pour lancer la culture du cacao. Le gouvernement colonial britannique était plus préoccupé de rentabiliser la colonie par l'extraction minière dans l'ouest du pays (Kay, 1972). C'est pourquoi les investissements allèrent surtout dans la construction d'un réseau ferroviaire destiné à acheminer le minerai vers la côte. Ce gouvernement réalisa par la suite qu'il y avait avantage à contrôler la culture du cacao en fixant le prix d'achat au producteur par le biais d'un organisme de mise en marché. Toutefois, le producteur ne reçut qu'un prix bien inférieur à celui du marché mondial : en moyenne 55 % du prix à l'exportation entre 1947 et 1961 (Fich & Oppenheimer, 1966: 40).

1. PREMIÈRES INITIATIVES : LES FERMIERS AKWAPEM

Polly Hill (1963), dans ce qui est devenu un classique de l'anthropologie économique, *The Migrant Cocoa Farmers of Southern Ghana*, a bien illustré comment les fermiers itinérants akwapem, en achetant et développant des terres, ont amorcé un processus d'accumulation de type capitaliste :

From the earliest times it was conventional for the proceeds of growing cocoa on one land to be invested in the purchase of another and soon most migrant farmers possessed several lands acquired at intervals as the cash became available. (Hill, 1963: 16)

Ce qui déclencha le développement des plantations en région akwapem, ce fut donc, selon Hill, la vision à long terme de ces « fermiers capitalistes » qui renonçaient à devenir riches en quelques jours.

Ces fermiers firent d'abord appel à une main-d'œuvre familiale et par la suite seulement à une main-d'œuvre immigrée⁴ particulièrement abondante dans cette région.

Soulignons cependant que si les fermiers akwapem ont pu acheter des terres en si grand nombre ce n'est pas à cause d'un certain « comportement capitaliste » ou parce que les deux parties étaient prêtes à attendre⁵. Nous pensons plutôt que nous avons là une société (akwapem) dont l'économie était déjà partiellement intégrée à l'économie marchande coloniale d'abord par le commerce des huiles palmistes. Plusieurs fermiers avaient déjà amassé un certain capital-argent avant même de se lancer dans le cacao. Sans oublier aussi l'influence bénéfique des missionnaires de Bâle⁶ et de leurs fermes expérimentales en territoire akwapem.

La société voisine, les Akyem, n'avait pas encore connu, pour des raisons géographiques, de cultures commerciales. De plus, le plus souvent, les chefs (vendeurs) akyem dilapidèrent à leur profit des terres communautaires qui ne leur appartenaient pas et ce sans l'assentiment des communautés impliquées. Mentionnons enfin que les fermiers akwapem qui se groupèrent en *compagnies* eurent un pouvoir de marchandage assez exceptionnel que n'auront pas, par exemple, les Ewe d'Asato qui émigrèrent plutôt sur une base individuelle.

2. L'INTRODUCTION DU CACAO A ASATO

Les premiers planteurs akwapem furent bien vite imités par plusieurs autres sociétés, en particulier dans la RV où il y eut en peu de temps aussi des changements profonds.

À Asato, on rapporte aujourd'hui que ce fut un certain Owusu, membre du clan dominant Asona, qui introduisit la culture du cacao vers 1910. Certains s'intéressèrent à la culture du cacao et durent travailler pour lui afin d'obtenir des graines et de commencer leurs propres plantations. Il n'y eut là ni ferme expérimentale ni personne pour distribuer généreusement les graines de cacao !

D'autres Akan, de différents clans d'Asato, décidèrent d'imiter Owusu en émigrant en région akwapem pour y apprendre la culture du cacao. Entre 1910 et 1920, une vingtaine d'individus s'y rendirent. Certains, durant leur séjour là-bas envoyèrent des graines de cacao à leurs familles afin qu'elles en fassent l'essai. Sur place aussi ces travailleurs immigrés demandaient le plus souvent à être payés moitié en argent et moitié en graines de cacao.

Le travail en région akwapem consistait d'abord à

défricher de nouvelles plantations et aussi à désherber les plantations existantes. L'épouse, elle, voyait surtout aux cultures vivrières grâce à un lopin de terre concédé par le propriétaire. Chaque année, le moment venu, ils devaient aider à la récolte du cacao. Ils recevaient pour ces travaux l'équivalent argent ou nature (cacao) du tiers (*abusa*) de ce qu'ils avaient récolté.

Ainsi, ceux qui séjournèrent en région akwapem furent les premiers, à leur retour, à pouvoir s'enrichir grâce à la vente du cacao. Ils avaient aussi l'avantage de trouver sur place une main-d'œuvre désireuse d'apprendre et de commencer la culture du cacao.

Cette nouvelle richesse allait fortement influencer cette société hiérarchisée dont l'organisation du pouvoir était calquée sur le modèle politico-militaire ashanti. Les principaux chefs de clans, en particulier dans le clan dominant regroupant plus de 50% de la population, allaient voir là l'occasion de renforcer leur pouvoir traditionnel.

D'une part donc, les terres de la chefferie s'avaient propices à la culture du cacao ; d'autre part cet immense territoire de chasse (environ 70 kilomètres carrés) était encore inoccupé. Ces terres communautaires allaient graduellement être transformées en plantations de cacao.

C'est pourquoi aujourd'hui nous retrouvons à Asato les caractéristiques d'une forme d'économie de traite telle que définie par Samir Amin (1976: 81) pour l'Afrique de l'Ouest : l'économie de plantation. Ces zones de plantations du sud du Ghana et de la Côte d'Ivoire se caractérisent par :

1) un degré de hiérarchisation de la société précapitaliste ; (...) 2) une densité moyenne de l'ordre de 30 habitants au kilomètre carré, 3) la possibilité d'un recours à des migrants étrangers à l'ethnie de la zone de plantation pour amorcer le processus de prolétarianisation.

La chefferie d'Asato correspond bien à ces caractéristiques. Nous y retrouvons une organisation hiérarchique du pouvoir, une densité de la population se situant autour de 40 habitants au kilomètre carré et finalement une main-d'œuvre étrangère abondante ; en effet deux habitants sur trois sont des étrangers.

3. MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET SITUATION DÉMOGRAPHIQUE A ASATO

Selon l'idéologie akan traditionnelle, un étranger est celui dont les ancêtres n'ont pas occupé la terre de la chefferie. Le fait de ne pas être *Akan* enlève donc à ces étrangers tous les droits sur la terre. Le pouvoir légitime n'appartient qu'aux Akan. Les non-Akan nés à Asato n'acquiescent pas de privilèges ; et cela, même si leurs pères ont déjà cultivé une terre de la chefferie. *Le statut d'étranger est héréditaire et irréversible* à moins d'arriver à briser ce lien de servitude qui attache

l'étranger à son propriétaire akan : pour cela, il doit payer et acheter le lopin de terre qu'il travaille.

Quelques-uns seulement de ces étrangers demeurèrent dans la ville (*kuro*) même ; les autres habitent une dizaine de villages (*akuraa*) dispersés sur les terres de la chefferie où ils travaillent sur les plantations de cacao pour des propriétaires akan.

Il y a eu à Asato deux types de mouvements migratoires qu'il importe de distinguer : 1) celui des paysans et des fermiers ewe du sud de la RV et du sud du Togo ; 2) celui des travailleurs agricoles saisonniers du nord du Togo et du nord du Ghana. Nous étudierons d'abord le mouvement migratoire le plus important, celui des Ewe.

Ceux que nous appellerons les *fermiers ewe* sont ceux qui ont émigré et acheté des terres, développé des plantations et employé des travailleurs agricoles pour le faire. En général, ces fermiers demeurent aujourd'hui dans leurs villages d'origine et ne font que visiter leurs plantations durant le temps de la récolte de cacao. Souvent aussi, ces vastes concessions portent le nom de leurs propriétaires respectifs.

Ceux que nous appellerons les *paysans ewe* se distinguent des fermiers propriétaires du fait qu'ils n'ont pu, à leur arrivée, acheter immédiatement une terre. Ils n'avaient pas, comme les premiers, amassé un capital-argent pour le faire. Leur situation apparaît donc toute autre car pour obtenir une terre ils ont dû se plier à un certain type de relations contractuelles telles que fixées par la société autochtone. Dans leur cas, nous ne pouvons pas parler de migrations saisonnières puisqu'ils se sont installés de façon quasi permanente, ne retournant dans leurs villages⁷ d'origine qu'à l'occasion de funérailles ou lorsqu'ils sont trop vieux pour travailler.

Dans quelques-uns des villages de la chefferie d'Asato nous avons des cas où les fermiers ewe ont emmené leurs propres travailleurs (Ewe) de leurs villages d'origine. C'est là une situation dont E. Le Bris (1976: 157) fait mention dans une analyse sur les migrations internes au Togo. Mais, comme nous le verrons, ce sont en majorité des paysans qui se sont installés à Asato.

Parmi ces Ewe donc, certains cherchaient une terre où s'installer ; d'autres voulaient *acheter* de nouvelles terres. Les premiers espérant, selon la conjoncture, devenir un jour propriétaires ; les seconds désirant étendre leurs propriétés et profiter d'une main-d'œuvre abondante : en particulier des travailleurs saisonniers du nord Togo dont nous reparlerons plus bas.

Diverses autres raisons amenèrent les Ewe à émigrer. Par exemple, certains durent abandonner les vieilles plantations de Kpandu, Peki et Ho (sud de la RV) où les terres ne s'étaient pas avérées propices à la culture du cacao. D'autres aussi sont venus du Togo et

voulaient ainsi fuir les corvées imposées par le gouvernement colonial français. Là-dessus, le jugement de deux Togolais, Kumekpor et Issifou (In Amin, 1974: 359) nous semble révélateur :

The French Administration compelled many villages to produce predetermined quantities of palm oil, palm kernel, rubber, etc., free of charge, under rigid and brutal regulation to keep the French fight the war. The policy was carried out in such an inhuman way that it led to a great exodus of many able bodied adults.

Nous avons rencontré à Asato des paysans ewe de la région de Keve (Togo) qui décidèrent d'émigrer pour cette raison.

Tel fut le contexte dans lequel se déroulèrent les migrations ewe qui modifièrent profondément les données démographiques de la RV et de la chefferie d'Asato.

Ainsi, la densité de la RV (Togoland britannique de l'époque) passa de 14,4 par mille carré en 1921 à 29,4 en 1948 pour atteindre 111/mille carré (72 au kilomètre carré) en 1968 (Ghana Rural Planning Dept., 1969).

A Asato, la situation démographique en 1970 (d'après le *Ghana Census*, 1970: 164) était la suivante :

Population autochtone (akan)	1 019	33,6 %
Population immigrée (ville)	334	66,3 %
Population immigrée (villages)	1 676	
Total	3 029	100 %

Notons que quelques immigrés ewe habitent la ville d'Asato. Les autres étrangers n'habitent pas dans les villages sont des ressortissants Togolais (Kotokoli) ou des immigrés du nord du Ghana (Konkomba) résidant dans le quartier musulman (*zongo*) qui est géographiquement distinct (bien que tout près) de la ville même d'Asato. La grande majorité des immigrés (Ewe, Kotokoli, Konkomba) habitent sur les terres de la chefferie. D'après notre propre sondage dans ces villages, la population immigrée serait à 80% d'origine ewe. Le reste étant constitué de travailleurs agricoles kotokoli et konkomba. L'ensemble (ville et villages) de la population étrangère d'Asato (*zongo* inclus) est donc à 75% d'origine ewe et à 25% d'origine kotokoli et konkomba.

II. Les systèmes de métayages « Dibi » et « Abunu »

Les données que nous avons recueillies portent sur trois villages dont les populations se répartissent comme suit :

Villages	Maisons	Population
Gyاملome	34	195
Okoe	18	125
Kofobo	13	55
Total	65	375

1. PROPRIÉTAIRES ET PAYSANS EWE

Des soixante-cinq chefs de maisonnées recensés, huit (12%) seulement sont des propriétaires c'est-à-dire qu'ils ont acheté leurs terres dès leur arrivée à Asato. Pour cette raison, ces propriétaires ewe ne sont liés par aucune obligation contractuelle aux propriétaires akan. Ils ne sont donc pas astreints au système de métayage comme les autres Ewe et leurs familles qui eux, représentent 48% de la population de ces trois villages. Le reste de la population comprend des travailleurs kotokoli et konkomba.

Les propriétaires ewe, contrairement aux paysans, emploient des travailleurs agricoles sur une base permanente. Six de ces propriétaires ont produit en moyenne 24 charges⁸ de cacao en 1975 et deux autres propriétaires ont produit plus de 100 charges⁹. Ces propriétaires forment donc une minorité.

Les paysans ewe, moins fortunés que les premiers, ont dû, eux, s'engager comme métayers et développer une plantation de cacao pour un propriétaire akan. Par la suite, certains ont pu (en payant un prix forfaitaire) acquérir la moitié de la plantation qu'ils avaient eux-mêmes développée selon un système appelé *dibi*¹⁰ qui existe aussi ailleurs dans la RV :

The *dibi* worker provides his own tools and implements, bears all expenses alone and when the whole plot is yielding a ceremony is held in presence of witnesses on the farm, where the farm is divided into two equal parts: one half for the original landowner, and the other half for the *dibi* worker who becomes the owner of that part. (Kotei, 1972: 13)

A Asato cependant, ce système de partage de la terre a été utilisé avec une variante majeure : le *coût* (voir plus bas) de la cérémonie traditionnelle (*aseda*) préalable à l'acquisition, par le *métayer dibi*, de sa partie de la plantation, était fort élevé. C'est pourquoi de nombreux paysans ewe n'ont pu, pour diverses raisons, amasser suffisamment d'argent pour payer le prix de l'*aseda* et acheter, en temps opportun, leur moitié de plantation.

A cause du vieillissement des plantations, les paysans ewe ne sont plus intéressés aujourd'hui à payer pour obtenir un droit de propriété sur la moitié de la plantation qu'ils ont développée. Les Akan ont d'ailleurs, depuis quelques années, cessé de vendre des terres, que ce soit selon le système *dibi* ou autrement. Ils n'ont plus besoin de le faire puisque, de toute façon, ils auront de la main-d'œuvre pour récolter leur cacao. Les métayers eux sont en

mauvaise posture puisque devant la baisse de productivité des plantations, ils n'ont d'autre choix que de chercher de nouvelles terres (ou un nouveau propriétaire) ou de quitter les lieux pour retourner dans leurs villages d'origine.

A Gyamlome, Okoe et Kofobo, 14 paysans ewe (sur un total de 32) ont acquis un droit de propriété sur une terre ; terre qu'ils pourront léguer à leurs descendants. Ce qu'il faut cependant souligner c'est que *ces derniers demeurent encore des métayers*. En effet, en plus de leur propre plantation acquise il y a déjà une dizaine d'années selon le système *dibi*, ils ont continué de travailler comme *métayers abunu* (divisant ainsi la récolte en « deux parties ») sur la deuxième moitié de la plantation qui appartient toujours au propriétaire. D'une part, aux yeux du propriétaire akan, c'est là une faveur qu'il accorde au métayer en le laissant travailler sur la plantation et en lui remettant la moitié de la récolte puisque selon lui (et certains l'ont fait) il est plus profitable d'engager un travailleur agricole (qui reçoit un pourcentage en argent pour chaque charge récoltée) pour faire la récolte et ce à un coût beaucoup moindre. D'autre part, pour le paysan ewe, c'est pour lui un choix dicté par la nécessité. Que ce soit à cause de l'augmentation du coût de la vie, de la baisse relative du prix du cacao ou du nombre de dépendants qu'il a à sa charge, la plantation ou demi-plantation qu'il a acquise ne suffit pas pour couvrir ses besoins.

En fait, en achetant une partie de la plantation, il n'augmente pas le nombre de charges de cacao qu'il pourra vendre mais ne fait que se libérer du contrat qui le liait à son premier propriétaire. C'est la raison pour laquelle la situation économique des paysans ewe qui possèdent aujourd'hui une plantation ne diffère pas de façon significative de celle des autres paysans métayers.

2. LA RELATION DE CLIENTAGE

Avant même de pouvoir défricher une plantation le paysan ewe devait obtenir un droit d'usufruit et, pour ce faire, suivre une procédure bien précise. L'immigré devait d'abord se présenter devant le chef de village en apportant les boissons d'usage. Lorsqu'il arrivait que le chef de village (Omanhene d'Asato) avait déjà plusieurs étrangers chez lui, c'était à un chef de clan ou à un notable de la place d'agir comme hôte. Si la requête de l'étranger était acceptée (nous n'avons pas de cas où elle fut refusée), ce dernier devait s'engager à demeurer et à travailler pour son propriétaire durant une certaine période afin que, dit-on, le « propriétaire puisse étudier son comportement ». Cette « période de probation » pouvait s'étendre jusqu'à un an. Après cela, le propriétaire akan délimitait un lopin de terre quelque part sur le territoire inocupé de la chefferie où le paysan construisait une

maison en banco et s'installait avec sa famille. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, presque tous les immigrants habitent sur les terres de la chefferie dans de petits hameaux entourant Asato¹¹.

Il était entendu qu'on accordait un droit d'usufruit au paysan à la condition expresse qu'il défriche une *nouvelle* plantation.

Le paysan ewe assumait tous les risques. Il utilisait ses propres instruments de production (machette et hache) et voyait à l'entretien de la plantation (désherbage régulier). Le propriétaire ne faisait que fournir un lopin de terre.

Pour le paysan, le coût du droit d'usufruit équivalait donc aux efforts qu'il devait dépenser pour développer une nouvelle plantation. Ceci dans l'espérance de pouvoir un jour acquérir un droit de propriété sur la moitié de cette plantation selon le système *dibi*. Mais avant que cela soit possible il fallait que la plantation atteigne sa pleine maturité. Or un cacaoyer commence à produire après une période de 5 à 7 ans¹² et il atteint sa productivité maximum entre 11 et 15 ans¹³. Ajoutons que sa vie productive, dans de bonnes conditions, se situe entre 30 et 40 ans.

En plus du cacao, le propriétaire permettait aussi au paysan de réserver une partie de son lopin de terre aux cultures vivrières de subsistance comme le manioc, le maïs ou l'igname. Le paysan ne s'installait donc pas seul car il avait besoin de l'aide d'une épouse pour voir à ces cultures de subsistance.

Durant les premières années, avant que la plantation ne commence à produire, le métayer faisait pousser du plantain et du taro afin de donner suffisamment d'ombrage aux jeunes plants de cacaoyer, très vulnérables à la sécheresse. Ces cultures vivrières diminuaient donc en importance à mesure que les cacaoyers prenaient de l'âge.

Au tout début, il semble bien que les étrangers n'aient pas été obligés de remettre la moitié des récoltes de produits vivriers aux propriétaires akan comme ils le faisaient pour le cacao. Mais les propriétaires voyaient d'un mauvais œil, dit-on, le fait que des paysans métayers vendent des produits agricoles (récoltés sur leurs terres) au marché.

Finalement, avec le développement de l'économie marchande, les propriétaires akan n'ont pas voulu se départir de cette source de profit supplémentaire et ils ont exigé que *tout* ce qui était produit par le métayer soit divisé en deux ; avec une moitié pour le propriétaire. D'où ce système de partage *abunu* applicable aux produits vivriers.

Le propriétaire pouvait donc exercer une certaine forme de pression par le biais des cultures vivrières dont il pouvait, selon son bon vouloir, réclamer une partie.

De plus, même si le métayer avait pu obtenir un

droit d'usufruit sur la terre, il n'avait pas automatiquement la certitude de devenir propriétaire de la moitié de ce qu'il avait développé. Tout dépendait de la bonne volonté du propriétaire; car à Asato, les obligations du métayer débordaient le cadre strict de la culture du cacao. De là la relation de clientage qui s'établissait entre un métayer et son propriétaire. Pour être bien vu, un métayer devait occasionnellement apporter quelques ignames ou du vin de palme à son propriétaire. Si un membre de la famille du propriétaire mourait, le métayer était tenu (c'est encore le cas aujourd'hui) d'assister aux funérailles et surtout d'apporter sa propre contribution.

3. L'ACHAT ET LE RITUEL DE L'«ASEDA»

Lorsque finalement, après une dizaine d'années, la productivité de la plantation atteignait son plein rendement, le métayer qui voulait acquérir sa moitié devait en faire la demande à son propriétaire. Celui-ci décidait alors de ce que le métayer devait apporter pour le rituel traditionnel ou *aseda* (littéralement « remerciements ») axé autour du culte des ancêtres akan à qui il fallait offrir des libations avant que la terre ne change de propriétaire. Le paysan apportait donc de nombreux articles divers : pièce d'étoffe, sandales, pot de vin de palme, mouton, bouteilles de schnaps et enfin un montant d'argent variant entre ƒ25 et ƒ50¹⁴. Cette cérémonie précédant l'acquisition de la terre coûtait ainsi au métayer entre ƒ60 et ƒ100. C'est ce qui explique en partie pourquoi peu de métayers ont pu payer un tel montant pour obtenir un droit de propriété sur la terre.

Une partie de ce montant d'argent servait à payer les témoins chargés de diviser la plantation en deux parties égales. Il revenait aussi au propriétaire akan de choisir la moitié de la plantation (évidemment la plus fertile) qu'il voulait conserver. Dans le cas de ces paysans métayers, il n'y avait en général pas de papier officiel attestant de l'achat de la terre.

Le « prix de la terre » pouvait donc varier en fonction du coût du rituel de l'*aseda* et n'avait pas encore de lien avec un quelconque prix de marché.

Dans la RV les prix ont varié selon les endroits et la conjoncture. Ainsi à Kute (RV) dans les années quarante, un « rope »¹⁵ de terre coûtait ƒ3 et passa à ƒ10 durant les années cinquante (Kotei, 1972: 41). Selon l'enquête de Dorm-Adzobu (1974: 48)¹⁶ le prix d'un « rope » acheté à Nsuta, Kadjebi, Apesokubi ou Asato était à la même époque d'environ ƒ3 alors que des terres achetées plus tard à Poase, Papaase et Ahamansu coûtèrent plus de ƒ15 le « rope ». A Asato, les fermiers ewe qui ont acheté directement une terre, entre 1930 et 1950, ont payé de ƒ1 à ƒ20 le « rope ».

Ouvrons ici une parenthèse pour souligner que certains ont été favorisés par la conjoncture. Ainsi, lorsque les aînés d'Asato décidèrent d'entreprendre

une action légale devant les tribunaux contre la ville voisine d'Apesokubi pour récupérer des terres¹⁷, le conseil de chefferie eut besoin d'argent et décida pour cela de vendre quelques parcelles de terres inoccupées. Des étrangers en profitèrent et même de riches propriétaires akan achetèrent des terres sur leur propre chefferie !

Somme toute, pour comprendre la situation économique des paysans métayers, il importe de tenir compte à la fois du droit d'usufruit (développement d'une nouvelle plantation), du fermage (cacao et produits vivriers) durant au moins une dizaine d'années, du manque à gagner résultant du transfert au propriétaire akan de la moitié de la plantation développée et entretenue, des dépenses découlant de la relation de clientage (en particulier lors de funérailles¹⁸) et finalement du coût de l'*aseda* c'est-à-dire du prix de l'acquisition du droit de propriété.

III. *Hierarchie traditionnelle et inégalités économiques*

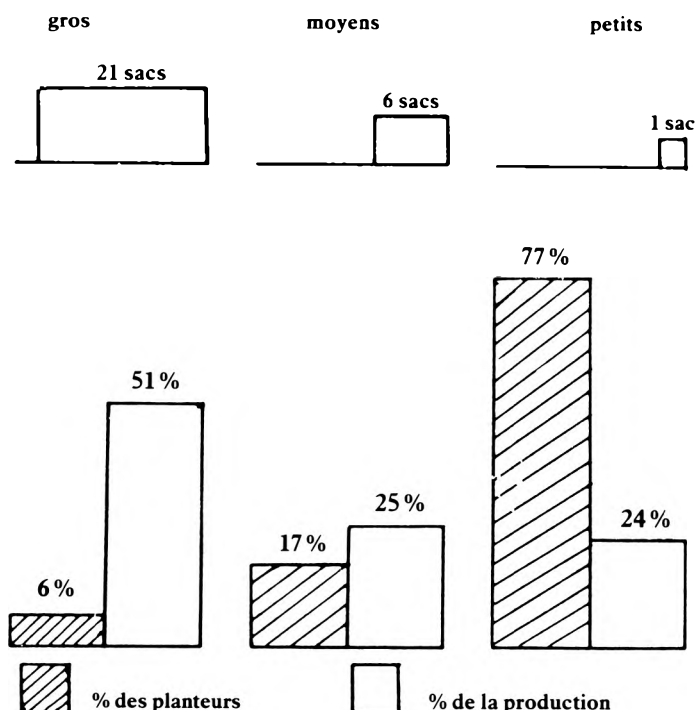
Les données que nous avons recueillies pour la production de cacao (voir tableau) nous serviront à dresser un profil économique des principaux intervenants au sein de la communauté akan. Une analyse de la production de cacao¹⁹ pour plusieurs années laisse voir qu'en moyenne 1/5 des planteurs contrôlent 3/4 de la production. En regardant de plus près la distribution de cette production, il en ressort principalement trois catégories de planteurs : les « gros planteurs » (6%) dont la production se situe entre 1 tonne et 1,6 tonne, soit en moyenne 21 sacs de cacao (16 sacs = 1 t); b) les « planteurs moyens » dont la production se situe entre 10 et 19 charges, soit en moyenne 6 sacs de cacao (2,3 charges = 1 sac); c) les « petits planteurs » dont la production se situe entre 0,4 et 4 charges, soit en moyenne 1 sac de cacao.

1. POUVOIR POLITIQUE ET PRODUCTION DE CACAO

Si l'on examine de plus près le groupe des « gros planteurs », il apparaît que parmi cette vingtaine de planteurs la moitié d'entre eux occupent des postes (chefs de clans, capitaines de divisions, linguistes) dans la hiérarchie du pouvoir et l'autre moitié est constituée d'héritiers d'anciens dignitaires aujourd'hui décédés ou de gens qui ont des liens de parenté très proches avec eux.

Il n'y a là rien de surprenant puisque dès les débuts de l'économie de plantation le pouvoir politique et le pouvoir économique ont été intrinsèquement liés. Au départ, le cacao apparut comme le moyen de se procurer certains biens de prestige : fusil de chasse, tissu, matériaux pour une maison moderne. Ce qui ne fut pas sans susciter de nombreuses rivalités

**Catégories de planteurs
selon l'importance de leurs productions (1975)**



internes : tant entre clans qu'à l'intérieur même des familles.

A ce stade, tous avaient libre accès aux terres communautaires encore inoccupées. Ceux qui, comme nous l'avons vu, furent les premiers à connaître les techniques de production du cacao en retirèrent des avantages tant économiques que sociaux. Cependant, des limites techniques, à savoir leur propre force de travail, mettaient un frein à l'extension des plantations.

L'arrivée des étrangers, venus cultiver le cacao sur les terres de la chefferie, allait à long terme modifier les conditions objectives de production. A court terme, on assiste à une lutte pour accaparer les terres communautaires encore inoccupées afin de pouvoir les mettre en valeur grâce à la main-d'œuvre étrangère. Cette lutte fut, dans les faits, fort inégale car ceux qui occupaient déjà une position dans la hiérarchie traditionnelle de même que ceux de leur entourage immédiat, purent se servir de certains leviers politiques pour en tirer profit.

Lorsqu'un étranger, par exemple, arrivait à Asato, il devait, selon la coutume, se présenter devant le chef de village (Omanhene) qui lui indiquait plus tard un endroit où s'installer. Les revenus provenant (fermage) de l'exploitation des nouvelles plantations ainsi créées allaient dans les coffres de la chefferie et étaient administrés par le conseil de chefferie (Oman) constitué par l'ensemble des chefs de clans et le chef suprême lui-même.

Dans les faits cependant, *une partie seulement* des terres communautaires demeurèrent propriété publique. Du fait de l'intense compétition pour s'accaparer de ces terres communautaires, plusieurs chefs de clans et autres dignitaires s'arrogèrent le privilège de s'approprier des terres du trône à titre strictement personnel afin de les donner en métayage à des étrangers. Ces pratiques n'étaient évidemment pas contrôlées puisque le pouvoir politique appartenait à ces mêmes membres du conseil de chefferie qui étaient les premiers à usurper ces droits. C'est de cette façon que plusieurs s'approprièrent illégalement des terres communautaires et parvinrent en peu de temps à contrôler les moyens de production que constituaient ces terres et cette main-d'œuvre immigrée.

Ce nouveau type de propriété des moyens de production marque ainsi un point de rupture car en contrôlant à des fins personnelles la distribution des terres communautaires, les élites traditionnelles modifiaient à leur avantage les conditions objectives de production.

Malgré le couvert de la légitimité traditionnelle, ces initiatives allaient à l'encontre du droit coutumier. En effet, toute personne qui autrefois appartenait à la communauté akan avait de fait le droit de cultiver la terre pour répondre à ses propres besoins. Le chef de clan ne faisait, à la limite, que réallouer une terre vacante (à la suite d'un décès par exemple) à un autre membre de son clan. Nous avons donc essentiellement une production pour l'usage.

Aujourd'hui, l'économie de plantation amène une différenciation économique fondée sur un phénomène de *concentration des terres et de la main-d'œuvre*.

A la différence des autres planteurs, les propriétaires fonciers ne sont pas des producteurs directs. Ils emploient, sur une base permanente, de quatre à cinq personnes : au moins deux métayers *abunu* (qui ont déjà développé une plantation) et deux ou trois autres travailleurs agricoles. Pour chaque propriétaire akan, cette main-d'œuvre est répartie dans deux ou trois résidences secondaires situées sur les plantations autour d'Asato.

2. L'AVENIR INCERTAIN DES PETITS PRODUCTEURS AKAN

Si les propriétaires fonciers ont pu acquérir des plantations sans les avoir eux-mêmes développées, ce ne fut pas le cas pour les autres planteurs akan²⁰ dont la situation économique apparaît beaucoup plus précaire.

Contrairement aux paysans étrangers, les petits planteurs n'ont eu ni droit d'usufruit à payer, ni fermage à remettre à un propriétaire. Cependant, le développement rapide et anarchique de l'économie de plantation a profondément modifié la situation économique de ces petits producteurs parcellaires. Évidemment, le droit traditionnel à la terre a agi comme frein : les Akan n'ont pas été expropriés et ils conservent toujours un droit inaliénable sur les terres résiduelles qu'ils cultivent.

Aujourd'hui cependant, certains indices nous laissent voir comment, suite à l'établissement de nouveaux rapports de propriété, la transformation des conditions de production pose des limites au contrôle de leurs moyens de production. C'est en quelque sorte dans une situation de « sursis » que se trouvent ces petits producteurs akan.

D'abord les revenus provenant de la culture du cacao diminuent de plus en plus avec le vieillissement des plantations. A Asato, des données provenant d'un échantillon d'une centaine (107) de plantations nous permettent d'affirmer que l'âge moyen des cacaoyers (exception faite des nouvelles plantations de la réserve forestière) se situe autour de 30 ans. Or la productivité du cacaoyer commence à décliner après une vingtaine d'années. Voilà pourquoi les petits planteurs produisent en majorité (70%) moins de cinq charges de cacao. Ils n'emploient aucune main-d'œuvre permanente sur leurs plantations. Comparativement aux propriétaires fonciers qui ont pu augmenter le nombre de leurs plantations au fur et à mesure des années (en empiétant même sur la réserve forestière), les petits planteurs ont été directement touchés par la baisse de productivité des cacaoyers.

Parmi les Akan, on ne parle pas encore de pénurie des terres pour ce qui touche les cultures vivrières.

Cependant, nous pouvons entrevoir une certaine pénurie relative de terres fertiles. En effet, d'après des données recueillies auprès de 70 de ces petits planteurs, 80% d'entre eux ont affirmé laisser leurs terres en jachère pour une période de 4 à 7 ans seulement²¹ — avant de revenir cultiver au même endroit.

Somme toute, le petit producteur akan ne se sent pas directement exploité par les propriétaires fonciers (le poids de la « tradition » y est pour quelque chose) au même titre que les travailleurs étrangers. Il se plaindra plutôt de l'augmentation du coût de la vie et du vieillissement de sa plantation. En théorie, il peut lui-même employer une main-d'œuvre agricole salariée en autant qu'il trouve l'argent. Mais en pratique, cela lui est difficile ; il n'a pas accumulé de plantations et ne retire pas de rente en produits venant de métayers *abunu* comme le font les propriétaires fonciers.

Aujourd'hui, le revenu provenant de la vente du cacao n'équivaut pas à un surplus monétaire comme ce pouvait être le cas autrefois. En effet, au début de l'économie de plantation, les revenus de la vente du cacao servaient d'abord, dit-on, à acheter un fusil et de la poudre. Pour ce faire, on devait se rendre (vers 1935) à Palimé (Togo) qui était alors le point névralgique des échanges commerciaux dans cette région. Pour ces anciens chasseurs (« Asa-to » = « ouvrir des pistes »), le tir du fusil demeure omniprésent dans plusieurs rituels, en particulier lors de funérailles.

Par ordre d'importance, l'argent du cacao pouvait ensuite servir à l'achat de ciment et de tôles ondulées servant à la construction de maisons « modernes ». Mais ces matériaux sont aujourd'hui hors de prix et bien peu de gens connaissent encore les techniques traditionnelles de construction de maison en banco à couverture de chaume.

De nos jours, l'argent provenant de la vente du cacao et aussi des cultures vivrières (au marché local de Kadjebi) ne suffit plus. Avec le développement de l'économie marchande, tous ont été graduellement amenés à dépendre du marché pour s'approvisionner. En particulier pour l'achat de poisson ou de viande (les territoires de chasse ont disparu avec l'expansion du cacao) provenant des marchés de Kpandu, Ho et Tema. Il est bien évident que les paysans en général n'ont aucun contrôle sur le prix de ces denrées ni sur le prix du cacao d'ailleurs.

3. LE SALARIAT AGRICOLE CHEZ LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

En plus de la population ewe, d'autres groupes ethniques se sont installés sur les terres de la chefferie d'Asato. Ce sont principalement les Konkomba du nord-est du Ghana et les Kotokoli du centre-nord du Togo²².

La migration des Konkomba vers le sud ne fut pas liée directement aux plantations de cacao. D'une région où la population est relativement dense et les terres presque complètement épuisées, ils se sont lentement infiltrés dans le sud autour de Salaga, Bimbila et Krakye.

Essentiellement cultivateurs, ils étaient à la recherche de terres plus fertiles. D'après le recensement officiel de 1970,

... as many as 95% of adult males were recorded as being food farmers; a much higher proportion than for any other of the 34 ethnic groups. (Hill, 1970: 47)

Ces Konkomba ont émigré au début du siècle avec leurs familles et se sont d'abord installés près d'Asato — avant même que la ville ne connaisse le boom économique du cacao. C'est par la suite que certaines familles vinrent s'établir à Asato. Celles-ci résident aujourd'hui dans le quartier musulman (zongo) à quelques pas de la ville.

Les Kotokoli de la région de Sokode (Togo), eux aussi Musulmans, ont expressément émigré pour travailler sur les plantations de cacao durant la saison des récoltes seulement. Environ le tiers de tous les Kotokoli recensés au Ghana en 1970, habitait le district de Buem-Krakyé dans la RV (Hill, 1970: 40). Leur arrivée à Asato coïncida donc avec le développement des plantations. Certains sont venus avec leurs familles, demeurant avec d'autres Musulmans déjà sur place. D'autres ont d'abord émigré seuls et à titre temporaire. Ces migrants saisonniers venaient travailler sur les plantations durant la période des récoltes c'est-à-dire de septembre à janvier. Durant ce temps qui correspond à la saison sèche, le niveau d'activité agricole est à son plus bas²³ dans les savanes du nord.

Les premiers Konkomba arrivés à Asato ont obtenu des droits sur quelques terres situées autour du zongo. Cependant, avec l'arrivée continuelle de nouveaux étrangers musulmans, ces terres se sont vite avérées insuffisantes. C'est pourquoi aujourd'hui une grande partie d'entre eux habitent en forêt sur les terres de la chefferie et travaillent pour des propriétaires akan et ewe. La mosquée du zongo leur sert de point de ralliement une fois la semaine.

Il y a dans cette communauté musulmane quelques notables dont la richesse les distingue des autres Musulmans. Mais de façon générale, ce sont des travailleurs agricoles : tant pour le cacao que pour différentes activités agricoles (travail à la tâche).

Un travailleur qui fait la récolte du cacao est payé pour chaque charge qu'il récolte : d'où son nom de *kotokuano* (mot Twi : littéralement « la bouche du sac »). En 1975, un travailleur *kotokuano* recevait ₵3 par charge de 60 livres qu'il récoltait, soit environ 1/5^e du prix de vente de la charge de cacao (₵16)²⁴.

Ces travailleurs du cacao demeurent à la merci non seulement du prix du cacao mais aussi du bon vouloir des propriétaires de plantations. En 1930, un travailleur *kotokuano* recevait environ 3 shillings par charge récoltée soit 2/5^e du prix de la charge de cacao de cette époque²⁵. Ce taux alla en décroissant : en particulier dans la RV où ces travailleurs étaient beaucoup plus nombreux²⁶. En 1955, un travailleur *kotokuano* recevait 7 shillings par charge dans la RV alors qu'on payait 12 shillings dans la région voisine (Eastern Region) de l'autre côté du lac Volta (Rourke, 1971: 43).

La même année à Ahamansu (20 milles au nord d'Asato), des travailleurs *nkotokuano* se mirent en grève (Hill, 1956: 28) pour protester contre le faible taux qu'ils recevaient, soit 7 shillings ou 10 % du prix de vente.

Le salaire de ces travailleurs du cacao a donc varié entre 1/5^e (lorsque le prix du cacao atteignait un minimum) et 1/8^e du prix de la charge de cacao qu'ils récoltaient (Beckett, 1972: 20).

A cause de ces conditions précaires, il y a eu un appauvrissement graduel de cette couche de travailleurs qui s'est manifesté d'abord par le fait que plusieurs d'entre eux ont dû mettre un frein à leurs migrations saisonnières et devenir des travailleurs agricoles permanents. Selon des travailleurs kotokoli, le taux de change (Cedi/Franc CFA) à la frontière du Ghana et du Togo est aussi allé en se dégradant depuis 1965²⁷. D'où l'obligation pour ces derniers ou bien de renoncer définitivement à retourner chez eux ou bien d'espacer leurs retours c'est-à-dire tous les trois ou quatre ans et non plus chaque saison. C'est aujourd'hui la situation qui prévaut à Asato. Les travailleurs agricoles qui traversent la frontière pour aller chez eux au Togo le font pour remplir certaines obligations sociales (funérailles), quand ils le peuvent, mais non pour entreprendre des activités productives. C'est en se fondant sur ce critère de la participation aux travaux des cultures qu'Amin (1974: 6) affirme :

qu'aujourd'hui une proportion importante (et grandissante) des migrants en Afrique de l'Ouest ne sont plus des migrants temporaires, même si c'était le cas il y a encore quelques années.

Les travailleurs agricoles kotokoli résidant à Asato ne sont plus des migrants saisonniers. Tous ceux que nous avons rencontrés dans les villages étudiés demeuraient sur les concessions de leurs propriétaires (akan ou ewe). En 1975, d'après des données recueillies, ces travailleurs *nkotokuano* (22 en tout à Gyamlome, Okoe et Kofobo) ont récolté en moyenne 28 charges de cacao pour un revenu de ₵84. Ce revenu n'étant évidemment pas suffisant, ils doivent, durant le reste de l'année, vendre leurs services en accomplissant différentes tâches. Par

exemple, ils transportent du cacao des villages aux coopératives situées à Asato même. Ou encore, ils sont employés par des planteurs qui peuvent les payer pour débroussailler, défricher, désherber, etc. Dans ce cas, ils sont payés à la journée (₵2 par jour en 1975).

C'est évidemment le travailleur agricole qui est le plus affecté par l'augmentation du coût de la vie. Ainsi dans la RV, l'indice du salaire réel de ces travailleurs passa de 100 en 1957 à 69 en 1970 (Addo, 1972: 48), soit une baisse réelle de 30%. Leurs conditions deviennent donc de plus en plus précaires d'où une prolétarianisation croissante de cette couche de travailleurs agricoles.

Un autre indice nous permettra d'illustrer cette situation. Puisque ces travailleurs n'ont aucune terre à eux (même s'ils résident sur la concession d'un propriétaire), ils doivent continuellement se chercher de nouvelles terres (au moins une chaque saison) afin de cultiver des produits vivriers qu'ils n'arrivent pas à acheter en quantité suffisante avec leurs maigres salaires.

Pour ce faire, ils sont à la merci des propriétaires akan qui imposent maintenant à quiconque veut cultiver un lopin de terre *qu'il remette la moitié de sa récolte vivrière en échange pour la location de la terre*. D'où une nouvelle forme de mise en culture, celle du *travail abunu*.

Nous pouvons donc constater jusqu'à quel point la situation a changé depuis les débuts de l'économie de plantation, alors qu'un métayer remettait la moitié de la récolte de cacao mais conservait tous les produits vivriers qu'il cultivait. Aujourd'hui, les propriétaires akan s'approprient systématiquement du surtravail provenant des plantations de cacao et aussi du surtravail provenant des cultures vivrières. Ici encore, c'est le propriétaire qui étend ses labours tout en augmentant ses profits et ce sans que le moindre investissement productif ne lui soit nécessaire. Avec l'augmentation générale des prix des produits agricoles, les cultures vivrières deviennent une source de profits encore plus rapides (après 1 an et non plus 5 ans) que le cacao.

Conclusion et bilan du boom économique du cacao

Au terme de cette brève analyse, il ressort que la venue d'une abondante main-d'œuvre étrangère eut l'effet d'un catalyseur dans le développement de l'économie de plantation à Asato.

Un immense territoire de chasse, dont les terres inoccupées s'avéraient propices à la culture du cacao, fut donc graduellement transformé en plantations.

Au départ et avant l'arrivée des travailleurs immigrés, il fallut néanmoins aller chercher (en région akwapem) des graines de cacao pour les premiers

plants ainsi que des informations techniques sur la culture elle-même. Mais le cacao ne nécessitait pas un outillage complexe. Les outils rudimentaires (hache et machette), dont on disposait déjà, suffirent.

Il semble donc qu'à Asato ce fut relativement facile de tenter sa chance avec le cacao. Parmi les Akan, chaque chef de maisonnée eut la possibilité de convertir quelques acres de terre en plantations de cacao.

Ce fut cependant l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère qui déclencha d'une façon déterminante l'expansion des plantations sur tout le territoire de la chefferie.

Or seul le contrôle de l'accès aux terres communautaires pouvait permettre de tirer profit de cette main-d'œuvre. Ce sera là le privilège d'une minorité issue de la hiérarchie traditionnelle qui transforma un droit de regard sur la redistribution des terres en droit de propriété privée sur le sol et ses récoltes. Il y eut un point de rupture important dans l'organisation du système de tenure foncière; contrairement à ce qui prévalait au temps de la chasse et des cultures de subsistance, l'accumulation des terres devenait possible et profitable.

Au niveau local du conseil de chefferie et de ses chefs de clans, nous pouvons reprendre les termes de Meillassoux (1964: 348) pour dire que le pouvoir politique se préservait « de plus en plus dans ses formes et de moins en moins dans son contenu ».

Ce double contrôle des terres et de la main-d'œuvre explique aujourd'hui le contraste entre deux niveaux de production: celui des petits paysans parcellaires akan dont la production est devenue insignifiante (un sac de cacao par saison) et celui d'une minorité (6%) de propriétaires akan qui continuent d'occuper de nouvelles terres et produisent au-dessus d'une tonne de cacao par saison.

Ce profil économique des planteurs akan d'Asato nous apparaît comparable, dans une certaine mesure, à ce que l'on retrouve à l'échelle nationale. En effet, en 1970, 5% seulement de tous les planteurs du Ghana vendaient au-dessus de 200 charges (5,4 tonnes), ce qui représentait 31% des ventes totales (Beckman, In Kotei, 1974: 174).

À Asato, loin de favoriser les petits producteurs, le développement de l'économie de plantation eut donc pour effet d'accentuer les inégalités économiques. Cette différenciation économique semble aller en s'accroissant car l'extension des plantations de cacao s'est faite au détriment des cultures vivrières. D'où la diminution marquée des périodes de jachères (4 à 7 ans). Cette situation affecte moins les fermiers propriétaires qui eux peuvent toujours étendre leurs labours grâce à leur main-d'œuvre.

Notons cependant que les nouvelles cultures (cacao et vivrières) empiètent de plus en plus sur les

terres de la réserve forestière. Ainsi, même s'il y a encore des terres disponibles, elles se font de plus en plus rares. Beaucoup de terres restent inutilisables à cause des vieux cacaoyers improductifs qui encombrant encore le terrain.

Mentionnons enfin qu'il n'y a pas eu, à notre connaissance, d'investissement fait dans le secteur agricole : la productivité du travail n'a pas changé depuis le début de l'économie de plantation. En contrepartie, les terres sont devenues plus rares avec l'augmentation de la population, la chasse a disparu ainsi que la culture du riz qui demandait trop d'attention pour qu'on puisse la continuer. On préféra des cultures plus pauvres (taro, plantain) faciles à entretenir sur les plantations.

La prospérité relative qui découla du boom économique du cacao reposa donc essentiellement sur une utilisation accrue de main-d'œuvre. Nous nous permettons de reprendre ici une des conclusions de Raynaut (1976: 304) à propos d'un village haoussa du Niger, qui s'applique bien à notre cas :

La richesse en matière agricole, est encore proportionnelle au nombre de bras que l'on est capable de rassembler.

Cette main-d'œuvre agricole, autant les métayers ewe que les travailleurs saisonniers kotokoli et konkomba, a elle aussi subi une détérioration continue de sa condition socio-économique.

Obligés, selon le système *dibi*, de remettre la moitié de leurs récoltes de cacao aux propriétaires akan, les métayers ewe furent plus tard astreints à diviser aussi leurs récoltes de produits vivriers. N'ayant, en plus, aucun droit sur les plantations qu'ils avaient développées, ils devaient payer un prix élevé qui, sous le couvert d'un rituel coutumier (*aseda*) dédié aux ancêtres Akan, leur donnait un droit de propriété sur la moitié seulement de leurs plantations. De là la difficulté pour eux d'échapper à leur condition de métayer.

Quant aux anciens travailleurs saisonniers kotokoli et konkomba, ils constituent aujourd'hui le prolétariat agricole. Leurs salaires étant soumis aux aléas du prix du cacao, ils ont dû graduellement espacer leur retour à leurs villages d'origine pour finalement se sédentariser. Ils vivent maintenant en vendant leur force de travail et en louant à chaque saison de nouvelles terres qui leur permettent de s'assurer une certaine subsistance.

Somme toute, l'évolution du système de tenure foncière sous-tend un appauvrissement graduel de la population immigrée sans terre : le système *abunu* de location des terres avec remise au propriétaire akan de la moitié de la récolte de produits vivriers a maintenant supplanté le système *dibi* de développement des plantations de cacao.



Funérailles et salves de fusil.

NOTES

1. Cette recherche au Ghana (1975-76) a été rendue possible grâce à une bourse d'études de l'Agence canadienne de développement international. Des données ont aussi été recueillies entre 1971 et 1974 alors que nous étions coopérant au Ghana avec le Canadian University Service Overseas.

2. Le terme « akan » s'utilise pour regrouper les sociétés qui partagent une langue commune (le Twi) et divers traits culturels : en particulier un culte des ancêtres articulé autour de leurs sièges rituels ainsi qu'une organisation clanique hiérarchisée. Les *Ashanti*, dont le royaume a longtemps résisté à l'invasion coloniale, ont laissé leur marque dans l'histoire. De nombreuses autres sociétés, toutes situées dans la partie sud du Ghana actuel, partagent aussi cet héritage commun : les *Akwapem*, les *Boron*, les *Denkyera*, les *Fante*, les *Kwawu*.

3. "In 1901, when the Commission Ordinance was first passed, alienation reached 25,508 square miles in the Colony, an area larger than the Colony itself." (Apter, 1955: 56).

4. "... it is important to note that systematic large-scale employment of farm labourers marked the second, not the first, stage of the developing capitalistic process." (Hill, 1963: 187).

5. "If the capitalistic process is to develop satisfactorily each of the various parties involved must be prepared to wait." (Hill, 1963: 182).

6. La mission de Bâle (Basel) fut aidée dans ses entreprises par la Basel Mission Trading Company devenue aujourd'hui la puissante Union Trading Company.

7. En général, ces villages sont situés à moins de 150 kilomètres de distance d'Asato.

8. Selon les mesures anglaises utilisées, une charge (« load ») équivaut à 60 livres de cacao ; 1 sac à 140 livres et 16 sacs (37,3 charges) à 1 tonne.

9. Toute comparaison est relative : des auteurs considèrent comme petits producteurs ceux dont la production est inférieure à 40 charges soit approximativement 1 tonne. Or à Asato 90 % des producteurs (akan et ewe) ont une production inférieure à 20 charges.

10. *Dibi-ma-midibi* (*dibi*) en Twi signifie « mange-toi afin que moi je mange ».

11. Les premiers immigrants occupèrent d'abord les terres inoccupées à proximité d'Asato. Ces villages empruntent leurs noms aux rivières ou ruisseaux qui servent de démarcation.

12. Ceci dépend du type de cacao utilisé. L'ancienne variété (« amelonado ») prenait sept ans. La variété « amazonienne » que l'on utilise maintenant, environ cinq ans.

13. Nous pouvons noter que tous ceux qui sont arrivés à Asato entre 1930 et 1950 ont aujourd'hui des cacaoyers dont la production est sur le déclin. Pour replanter au même endroit il faudrait auparavant abattre et enlever les souches de tous les vieux cacaoyers ; ce qui demande des moyens techniques appropriés.

14. Un *Cedi* (¢) valait en 1975 environ \$0.75. D'après les prix en vigueur à cette époque : étoffe : ¢10, mouton : ¢20, 2 schnaps : ¢10, sandales : ¢4.

15. Le « rope » (mot anglais) est une unité de mesure correspondant à 12 *abasam* (mot Twi signifiant la longueur

entre deux bras étendus ; donc 1 *abasam* équivaut à environ 2 verges). Un lopin d'un *rope* équivaut donc à environ 24 x 24 verges ou 1/8^e d'acre.

16. "Price paid for land was very irregular. It differed from ¤1 to ¤10 per rope." (Dorm-Adzobu, 1974: 48).

17. Le litige fut jugé en faveur d'Asato.

18. Ces contributions variaient en 1975 entre un pot de vin de palme (¢2) et du whisky (¢10) ou encore un mouton (¢30) lorsque c'est le propriétaire lui-même qui meurt. Lors de grandes funérailles, tous les villages de la chefferie devaient contribuer entre ¤0,40 et ¤1 par personne.

19. Ces données ont été compilées à partir des « Main Crop Commission Lists » de 1974-75 des différentes coopératives d'Asato. Pour une analyse détaillée voir la thèse de l'auteur.

20. Nous ne pouvons ici, nous attarder en détail aux « planteurs moyens » (une cinquantaine) que nous avons identifiés (voir tableau). Leur situation, à long terme, s'apparentera à celle du reste des petits planteurs. Ils n'ont pas accumulé de plantations par le biais du système de métayage. Ils emploient toutefois un ou deux travailleurs *nkotokuano* pour la récolte du cacao et leurs plantations sont plus grandes.

21. Ce phénomène n'est pas unique à Asato. A Mampong (Eastern Region), Boaten (In Kotei, 1974: 198) affirme : "It is also claimed that the fallow period has been reduced from an average of fifteen years in the 1940's to less than five years in 1972."

22. Il y a aussi une petite communauté Bassari (nord Togo) établie sur les terres de la chefferie dont nous ne parlerons pas pour ne l'avoir pas étudiée.

23. Telle n'est toutefois pas la raison expliquant leur migration ; pour une analyse des contradictions internes aux sociétés voir Le Bris, Rey, Samuel, 1976.

24. En 1980, le prix d'une charge de cacao avait grimpé à ¤120 avec ¤30 (25 %) par charge récoltée pour le travailleur agricole. Des taux d'inflation de l'ordre de 100 % par année rendent cependant les comparaisons difficiles.

25. D'après le *Togoland Under British Mandate Report 1931*, p. 69.

26. "The first point to be made is that rates in the Colony (Gold Coast) are on the whole much higher than in Togoland." (Hill, 1956: 28).

27. En 1975, ¤1 = 203 francs CFA (taux officiel) lorsqu'il est échangé à la banque. Mais ceux qui traversent la frontière sont forcés de passer par le marché noir où ils ne reçoivent que 75 francs CFA pour leur Cedi.

RÉFÉRENCES

ADDO, N.O.

1972 Employment and Labour Supply on Ghana's Cocoa Farms in the Pre and Post Aliens Compliance Order Era, The Economic Bulletin of Ghana, Second Series, 2(4): 33-50.

AMIN, S.

1967 Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire, Paris, Minuit.

1973 Neo-Colonialism in West Africa, London, Penguin Books.

1974 Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest, Oxford University Press, International African Institute.

- 1976 L'impérialisme et le développement inégal, Paris, Minuit.
- APTER, D.E.
1955 Ghana in Transition, New-York, Atheneum. (éd. 1968).
- BECKETT, W.H.
1972 Koransang 1904-1970, Legon, University of Ghana (I.S.E.R.).
- DARKOH, M.
1964 Recent Trends in the Economic Geography in Buem, Bulletin for the Geographical Association, 1.2: 52-68.
- DORM-ADZOBU, C.
1973 The Impact of Migrant Ewe Cocoa Farmers in Buem: a preliminary survey, Paper presented at Cocoa Economics Research Conference, Legon, University of Ghana.
- FITCH, R.B. and M. OPPENHEIMER
1966 Ghana: End of an Illusion, New-York, Monthly Review Press.
- GARCEAU, J.-D.
1977 Le développement de l'économie de plantation dans une chefferie akan au Ghana, Thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- GHANA
1931 Colonial Office: Report on Togoland, Ministry of Agriculture, Economics and Marketing Division.
1969 Volta Region: A Socio-Economic Survey, Accra, Rural Planning Department, Ministry of Social and Rural Development.
1970 Population Census, Vol. II, Accra, Census Office.
- HILL, P.
1956 The Gold Coast Cocoa Farmer, Oxford University Press.
1963 The Migrant Cocoa-Farmers of Southern Ghana, A Study in Rural Capitalism, Cambridge University Press. (éd. 1970).
- KAY, G.B. (ed)
1972 The Political Economy of Colonialism in Ghana: a Collection of Documents and Statistics, 1900-1960, Cambridge University Press.
- KOTEI, R.A.
1972 Competition Between Cocoa and Coffee, A Case Study, Legon, University of Ghana (I.S.E.R.).
- KOTEI, R.A., OKALI, C., ROURKE, B.E. (eds)
1974 Economics of Cocoa Production, Legon, University of Ghana. (I.S.E.R.)
- LE BRIS, E., REY, P.-P. et M. SAMUEL
1976 Capitalisme négrier, Paris, Maspero.
- MEILLASSOUX, C.
1964 Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire, Paris, Mouton.
- RAYNAUT, C.
1976 Transformation du système de production et inégalité économique : le cas d'un village haoussa (Niger), Revue canadienne des études africaines, X(2): 270-306.
- ROURKE, B.E.
1971 Wages and Incomes of Agricultural Workers in Ghana, Legon, University of Ghana (I.S.E.R.).
- SAMUEL, M.
1978 Le prolétariat africain noir en France, Paris, Maspero.